



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215905860-20220928-2022\_54-DE



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques  
des Hauts-de-France et du Département du Nord**  
82 avenue Kennedy – BP 70689  
59033 LILLE Cedex  
Téléphone : 03 20 62 42 42  
Mél. : drfip59@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Olivier VERDONCK  
Téléphone : 03 20 62 80 81  
Mél : drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. LIDO : 2021-59586-49173

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

avenue Georges Baratte

59242 TEMPLEUVE EN PEVELE

Lille, le 25/06/2021

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN :** Terrain à bâtir

**ADRESSE DU BIEN :** rue d'Anchin à Templeuve en Pévèle

**VALEUR VÉNALE :** 325 000€, augmentée de l'indemnité de remploi de 33 700€ en cas de mise en demeure d'acquiescer

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1. Service consultant : Commune de Templeuve en Pévèle

Affaire suivie par : M Vianney FACHE

2. Date de consultation	: 24/06/2021
Date de réception	: 24/06/2021
Date de visite	: non visté
Date de constitution du dossier « en état »	: 24/06/2021

**3. OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Acquisition amiable d'un ensemble immobilier non bâti dans le cadre de la création d'un parking public – CGCT articles L.1311-9 à 12 et R.1311-3 à R.1311-5

**4. DESCRIPTION DU BIEN**

Parcelles cadastrées AO 144 et 145 pour 5 433m<sup>2</sup>

Parcelles mitoyennes formant un tènement unique de forme trapézoïdale et de surface plane, sur lesquelles a été réalisé un parking public.

**5. SITUATION JURIDIQUE**

Propriétaire : Indivision LEPERRE

Occupation : partielle par la commune qui a déjà réalisé un parking de 60 places sur les parcelles

## 6. URBANISME ET RÉSEAUX

PLU de Templeuve en Pévèle

Zone UB : Il s'agit d'une zone urbaine de moyenne densité

Emplacement réservé ER 29 pour réalisation d'un parking public

## 7. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée selon la méthode par comparaison

La valeur du bien est fixée à 325 000€, augmentée de l'indemnité de remploi de 33 700€ en cas de mise en demeure d'acquérir

## 8. DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

## 9. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques  
des Hauts de France et du Département du Nord et par délégation,  
le contrôleur principal des finances publiques

Olivier VERDONCK





Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le



ID : 059-215905860-20220928-2022\_54-DE